

COMPTE-RENDU

de la Réunion Publique

Du Conseil Municipal du 8 octobre 2018

Affichage Administratif : Loi 96/142 du 21/02/96

*Article 2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
N/Réf : MRE/SRO

Étaient présents : Mmes et MM BARBIERI – BATTIN – BRAUD – CAPOCCIONI – DARDET – DINI – DOULAT – DUBOUCHET – FAURE – GONNET – GUGLIELMI – GUIGUI – LANCELON-PIN – LELIEVRE – LISSY – MAITRE – MALLIER – MARGERIT – PAULIN – PRAT – REPELLIN – ROSTAN – SADOUN – SPIRHANZL – TORNABENE – TOUSSAINT.

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. Karol DARMET – David DROGO – Patricia GROS DAILLON – Margaux FRAILE – Denis JAGLIN – Robert OCCHINO – Béatrice SERBOURCE

Karol DARMET donne pouvoir à Nathalie TOUSSAINT – Robert OCCHINO donne pouvoir à Christine LANCELON PIN – Béatrice SERBOURCE donne pouvoir à Sylvain PRAT.

Flore DARDET et Hervé DOULAT ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptées, assistés de Sylvie ROSIN, fonctionnaire territorial.

@@@@@

ADMINISTRATION GENERALE

Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire présente le compte-rendu des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal.

Guillaume LISSY s'interroge sur la décision 043 "Fourniture de carburant" qui déclare la consultation infructueuse alors qu'une commission s'est réunie pour attribuer le marché à TOTAL.

M. le Maire répond qu'y a eu deux consultations, la première a été déclarée infructueuse.

VOTE : Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

Modification de la délibération n°10 du 14 avril 2014 désignant des délégués dans les organismes extérieurs

Arrivée de M. MARGERIT.

Nathalie TOUSSAINT présente la délibération relative à la modification de la délibération n°10 du 14 avril 2014 désignant des délégués dans les organismes extérieurs.

Messieurs PRAT et SPIRHANZL sont désignés comme scrutateurs.

Le vote à bulletins secrets désigne M. DINI comme nouvel administrateur au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, suite à la démission de Mme DUBOUCHET.

VOTE : Adopté à la majorité

Adopté à 21 voix pour

6 abstentions

2 bulletins nuls

RESSOURCES HUMAINES :

Modification du tableau des emplois

Ada SADOON présente la délibération relative à la modification du tableau des emplois.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Délibération autorisant la collectivité à faire appel au service emploi du centre de gestion de l'Isère

Christine LANCELON PIN présente la délibération autorisant la collectivité à faire appel au service emploi du centre de gestion de l'Isère.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Evolution du taux des prestations d'action sociale

Laurent BRAUD présente la délibération relative à l'évolution du taux des prestations d'action sociale.

Muriel BARBIERI demande de précision sur le bénéficiaire dans le paragraphe suivant : "en cas de divorce ou de séparation avec garde conjointe, la prestation est attribuée à l'agent au foyer duquel vit l'enfant".

M. le Maire répond que cela s'appliquerait pour un divorce entre deux agents de la collectivité.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Modalités de rémunération des agents contractuels en remplacement de longue durée

Ada SADOUN présente la délibération relative aux modalités de rémunération des agents contractuels en remplacement de longue durée.

Guillaume LISSY souligne la démarche volontariste qui va dans le bon sens. Il demande cependant des précisions sur les contrats de courte durée qui sont exemptés de la démarche même s'ils sont renouvelés au-delà de trois mois.

Mme SADOUN répond qu'il s'agit de distinguer les situations d'agents qui auraient des interruptions de contrats durant ces trois mois.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

FINANCES :

BUDGET VILLE – Exercice 2018 : subvention attribuée au CREAT – 2ème versement

Frédéric BATTIN présente la délibération relative au versement de la subvention au CREAT.

Hervé DOULAT souhaite évoquer une expérience personnelle concernant l'impossibilité d'inscrire l'un de ses enfants au club de football de la commune depuis trois ans. Après vérification, les enfants sont, pour certaines catégories, en nombre, des enfants d'autres communes. M. DOULAT demande s'il est envisageable de prévoir, dans la convention annuelle signée avec le club de football, une priorité donnée aux enfants de Seyssinet-Pariset.

M. le Maire répond qu'une commission s'est penchée sur les critères d'attribution de subvention aux associations et tient compte de cet élément. La convention avec le club de football sera revue dans ce sens.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

BUDGET VILLE – Exercice 2018 : Produits irrécouvrables : Créances éteintes

Délibération reportée.

BUDGET VILLE – Exercice 2018 : Produits irrécouvrables : Admission en non valeurs

Frédéric BATTIN présente la délibération relative aux états des non valeurs établis par le receveur municipal pour 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

BUDGET VILLE – Exercice 2018 : Décision Modificative budgétaire n°2

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la décision modificative budgétaire n°2.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts de la commune de SEYSSINET-PARISSET

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts de la commune de SEYSSINET-PARISSET.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Accord-cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre d'infrastructures de voirie, d'aménagement d'espaces publics, réseaux secs et humides, d'ouvrage de génie civil – Site Fauconnière

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à l'accord-cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre d'infrastructures de voirie, d'aménagement d'espaces publics, réseaux secs et humides, d'ouvrage de génie civil – Site Fauconnière.

Hervé DOULAT souhaite savoir si la demande de prolongation de la période de concertation a été acceptée et s'il est prévu d'en parler lors de la réunion du comité de pilotage de ce jeudi. M. le Maire acquiesce et indique qu'une nouvelle réunion publique sera programmée le 5 novembre prochain.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Accord-cadre à bons de commande pour la vérification, la maintenance et le dépannage des extincteurs et RIA ainsi que des portes et portails automatiques

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à l'accord-cadre à bons de commande pour la vérification, la maintenance et le dépannage des extincteurs et RIA ainsi que des portes et portails automatiques.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Seyssinet-Pariset pour la passation d'un accord-cadre de fourniture de carburants

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à la Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Seyssinet-Pariset pour la passation d'un accord-cadre de fourniture de carburants.

Guillaume LISSY revient sur le premier appel d'offres est infructueux, il rappelle que la CCPA s'est réunie mais constate que ce soir le Conseil délibère sur le groupement de commandes Commune / CCAS.

M. le Maire interrompt la séance et donne la parole à Anouck TRONEL, Responsable finances et commande publique. Cette dernière indique qu'une première consultation a été lancée puis déclarée infructueuse. Une seconde consultation a donc été lancée. La délibération de ce soir porte sur la constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS pour la fourniture de carburant. La seconde consultation a intégré les besoins du CCAS (un véhicule). Il s'agit d'une procédure adaptée, le marché ne sera signé qu'après le vote de cette délibération et la signature de la convention constitutive. La CCPA s'est réunie mais ne rend qu'un simple avis ; la décision de signer relève du Maire.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation de la convention d'application 2018 du service d'accueil et d'information métropolitain de la demande de logement social

Marc PAULIN présente la délibération relative à l'approbation de la convention d'application 2018 du service d'accueil et d'information métropolitain de la demande de logement social.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Convention OPAC 38 – Caisse d'Assurance retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

Carmen GUGLIELMI présente la délibération relative à la convention intitulée « *Convention d'Actions, d'Animation et de Prévention du Bien Vieillir* » avec L'Opac38.

Sylvain PRAT rappelle qu'il est intervenu sur cette délibération au CA du CCAS car la convention est tripartite. Il explique que l'OPAC a bénéficié d'un financement de la Carsat pour des logements seniors et qu'il avait des engagements en termes d'accompagnement social qu'il n'a pas tenus. Aujourd'hui, l'OPAC revient vers la commune, s'appuie sur ses actions, pour rattraper ce qui n'a pas été fait durant ces deux dernières années. Dans ce projet de convention, les engagements de l'OPAC tiennent en 7 lignes. M. PRAT estime que ce n'est pas le rôle de la collectivité de désengager ce bailleur social sur ses engagements. On a un exemple de convention plus construite dans la délibération qui suit. Ne peut-on pas supprimer cette convention et la retravailler ?

M. le Maire : on essaiera d'être vigilant avec l'OPAC. La concision n'empêche pas que les choses puissent être faites correctement. Par ailleurs il est difficile pour la commune de se substituer à l'OPAC. De plus il faut vérifier qu'il n'y a pas un problème de délai. Cette convention ne sera pas signée si les délais permettent de la travailler.

VOTE : Adopté à la majorité moins 7 abstentions.

Convention Habitat Seniors Services (HSS)

Carmen GUGLIELMI présente la délibération relative à la convention de partenariat visant à définir les engagements de la Ville, du CCAS de Seyssinet-Pariset et de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) pour la mise en œuvre du « Label Habitat Senior Services+® » concernant le projet de « création/coordination de services aux personnes âgées dans le logement social ».

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Acquisition d'un local en vente en l'état de futur achèvement sis à Seyssinet-Pariset, 21 rue du Moucherotte

Marc PAULIN présente la délibération relative à l'acquisition d'un local en vente en l'état de futur achèvement sis à Seyssinet-Pariset, 21 rue du Moucherotte.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Versement d'une subvention à « Un Toit pour Tous – Développement » pour la création d'un logement social sis 18 avenue de la République

Carmen GUGLIELMI présente la délibération relative au versement d'une subvention à « Un Toit pour Tous – Développement » pour la création d'un logement social sis 18 avenue de la République.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT :

Aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau : avis de la commune sur le dossier d'enquête relative à la demande d'autorisation environnementale

Françoise GUIGUI présente la délibération relative à l'avis de la commune sur le dossier d'enquête relative à la demande d'autorisation environnementale relative à l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau.

Guillaume LISSY est d'accord avec cette délibération. Il souhaiterait avoir quelques précisions. La délibération évoque les éléments de compensation des destructions sur des territoires extérieurs mais on mesure mal ce qui est impacté à Seyssinet-Pariset. Par ailleurs la délibération évoque les modes doux pendant les travaux. On aurait pu faire référence à l'ensemble des modes de circulation pour sensibiliser ceux qui vont faire les travaux aux reports de circulation.

M. le Maire explique que la commune n'est pas directement concernée par l'impact environnemental. Les concessionnaires et notamment l'AREA sont tenus à des mesures compensatoires mais peuvent les mettre en œuvre sur d'autres territoires. La délibération demande donc que ces mesures soient prises au plus près des aménagements notamment les mesures acoustiques. On va regarder sur le territoire de la commune ce que l'on peut faire comme mesures compensatoires. Les reports de circulation vont apporter des nuisances de nuit principalement. La circulation est rétablie tous les matins à partir de 6h. Le gros impact va se passer sur les modes doux de circulation ; la ligne de tram sera interrompue pendant 3 mois. Le délai est réduit à trois mois car l'ouvrage est fabriqué à proximité. Le terminus sera à Catane. Le relais sera pris par des bus pour aller jusqu'au Prisme. En revanche, pour la ligne C6, on attend des précisions.

Le problème sera plus important lorsqu'on va casser l'ouvrage du Rondeau. Une réunion organisée le 15 octobre donnera sans doute des éléments nouveaux.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Avis sur le projet de Zone à Circulation Restreinte (ZCR) pour les véhicules de transport de marchandises

M. le Maire rappelle que ce dossier a été présenté à deux Conseil Communautaires, les 28 septembre et 5 octobre, compte tenu de l'absence de quorum au premier lors de l'examen de la délibération.

Marc PAULIN présente la délibération relative à l'avis sur le projet de Zone à Circulation Restreinte (ZCR) pour les véhicules de transport de marchandises

Guillaume LISSY indique que les élus de la rive gauche du Drac ont fait part de leur point de vue, de leur regret sur les conditions de la démarche. M. le Maire a rappelé le soutien de la commune de Seyssinet-Pariset à cette démarche. Pour M. LISSY la question de santé publique est première et nécessaire. Il est évident qu'il faut prendre des mesures. La ZCR en est une. Le fait de mettre en place cette zone a des impacts concrets en termes d'amélioration de la qualité de l'air sur l'ensemble de l'agglomération, les études le démontrent. Les Maires et les élus ont obtenu des modifications importantes, notamment l'intégration de la rive gauche du Drac en 2020. Il faudra que l'on travaille pendant ses huit mois avec les entreprises pour leur permettre de changer leur flotte.

On aurait souhaité être associé dès le début mais grâce à cet amendement, nous allons entrer dans le dispositif.

M. le Maire partage cette analyse. Le Président de la Métro a récemment sollicité toutes les communes. A l'exception des 6 communes de la rive gauche du Drac, aucune réponse n'est arrivée au cabinet du Président. Ce qui a aussi occupé le débat, c'est le report de circulation. Or le préfet a exclu de la ZCR, l'A480 et la Rocade sud.

Le transit sur cette agglomération c'est 3 % de la circulation, les transports de marchandises représentent 70 %. La mise en place de la ZCR sur les 9 communes va améliorer la qualité de l'air sur les communes de la rive gauche du Drac.

VOTE : Adopté à la majorité moins 3 abstentions.

SCOLAIRE, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

EDUCATION :

Signature de quatre conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF)

Christine LANCELON PIN présente la délibération relative à la signature de 4 conventions définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE).

VOTE : Adopté à l'unanimité.

SPORT ET CULTURE

CULTURE :

Demande de subvention Conseil Départemental de l'Isère pour l'année 2019

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la programmation de spectacles et les activités en lien dans le cadre de la saison culturelle Seyssinet-Pariset-Seyssins au titre de l'année 2019.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2019

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la demande de subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2019.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2019

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la la demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour la programmation de spectacles et les activités en lien dans le cadre de la saison culturelle Seyssinet-Pariset-Seyssins au titre de l'année 2019.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 30

Pour extrait certifié le 11 octobre 2018



Diffusion

M. le Maire
Mmes et MM. les Adjointes
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux
Mme la Directrice Générale des Services
M. le Directeur de Cabinet
Mmes et MM. les Chefs de Service
Le personnel communal
Syndicat CGT – CFDT
INTRANET

